Communication à caractère promotionnel

ATHÉNA MENSUEL STELLANTIS JANVIER 2023

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
  Garant de la formule : BNP Paribas S.A.(1).
  L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 5 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
  L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité : compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €), contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.**
  Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- **Cotation :** marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Code ISIN :** FR001400FNI4

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 30 JANVIER 2023 AU 13 FÉVRIER 2023
(POUVANT ÊTRE CLÔTURÉE SANS PRÉAVIS)

BNP PARIBAS | PRIVALTO

La banque d'un monde qui change

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 6 février 2023 :
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Athéna Mensuel Stellantis Janvier 2023, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à **l'évolution de l'action Stellantis NV (ci-après l'« Action ») - les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur ;**
- En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 12, **un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital[1] avec un gain potentiel de 1,667 %[1] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] (soit un gain de 20,004 %[1] par année écoulée)** si l'Action clôture en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial à une Date de Constatation Mensuelle[2] (soit un taux de rendement annuel net maximum de 18,01 %[3]) ;
- À l'échéance des 5 ans :
  - **Un remboursement de l'intégralité du capital[1] avec un gain de 1,667 %[1] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] (soit un gain de 20,004 %[1] par année écoulée),** dès lors que l'Action clôture en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de 13,59 %[3]) ;
  - **Un remboursement de l'intégralité du capital[1],** dès lors que l'Action ne clôture pas en hausse de plus de 15 %, ni en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3]) ;
  - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Action,** dès lors que celle-ci clôture en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale[2] (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -12,07 %[3]).

Athéna Mensuel Stellantis Janvier 2023 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 5 ans à la seule action Stellantis NV et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :
Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation[2] ou à l'échéance le 14 février 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 janvier 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

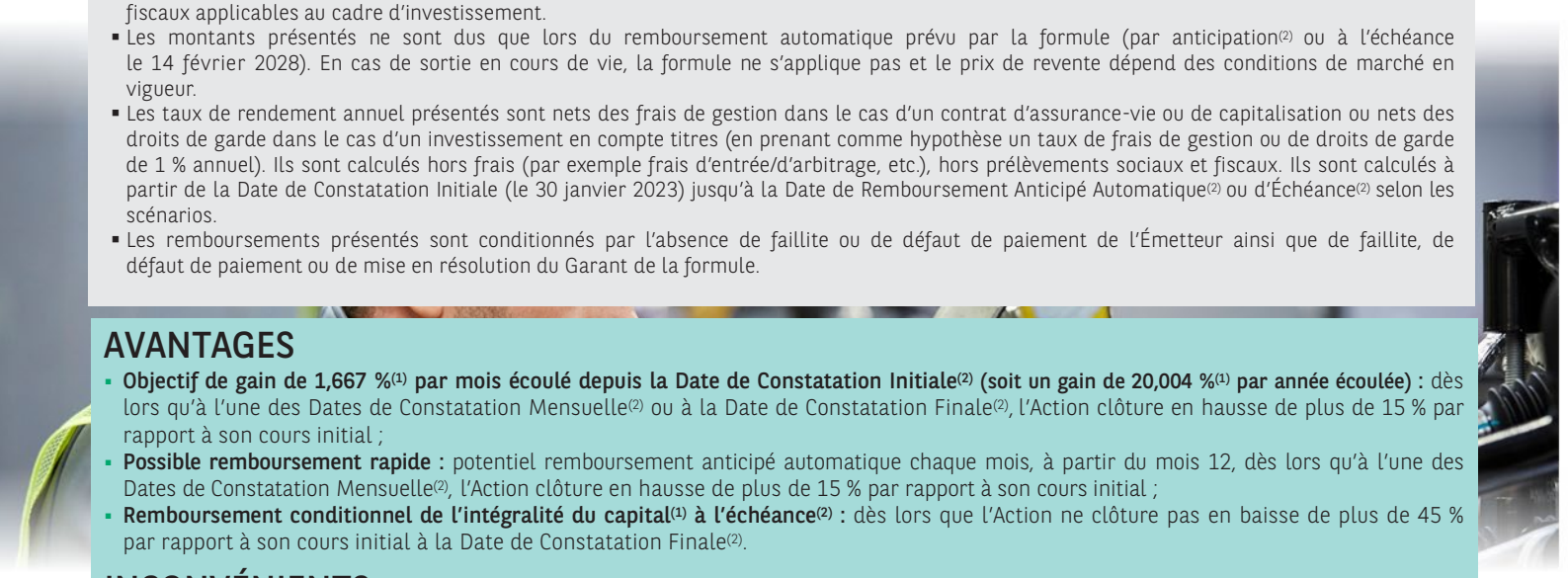

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,667 %[1] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] (soit un gain de 20,004 %[1] par année écoulée) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle[2] ou à la Date de Constatation Finale[2], l'Action clôture en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial ;
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque mois, à partir du mois 12, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Mensuelle[2], l'Action clôture en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital[1] à l'échéance[2] :** dès lors que l'Action ne clôture pas en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale[2].

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
  - **À l'échéance[2] :** en cas de baisse de l'Action de plus de 45 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale[2] ;
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 1,667 %[1] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[2] (soit un gain de 20,004 %[1] par année écoulée), même en cas de hausse de l'Action supérieure à ce montant ;
- **Les dividendes éventuellement versés par l'Action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance,** ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 5 ans ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance[2] :** il est très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de perte en capital, soit 45 % de baisse par rapport à son cours initial.

[1] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.
[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 janvier 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios.

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale[1], on observe le cours de clôture de l'Action et on le retient comme son cours initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (MOIS 12 À 59)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle[1], l'Action **clôture en hausse plus de 15 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] correspondante :

L'intégralité du capital[2]	+	**Un gain de 1,667 %[2] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[1] (soit un gain de 20,004 %[2] par année écoulée)**

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 13,67 %[3] et 18,01 %[3], selon l'année du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (MOIS 60)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale[1], le cours de clôture de l'Action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'Action **clôture en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1] :

L'intégralité du capital[2]	+	**Un gain de 1,667 %[2] par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale[1] soit 60 x 1,667 % = 100,02 %[2] (soit un gain de 20,004 %[2] par année écoulée)**

Soit un taux de rendement annuel net de 13,59 %[3].

- Sinon, si l'Action **ne clôture pas en hausse de plus de 15 %, ni en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1] :

L'intégralité du capital[2]

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %[3].

- Sinon, si l'Action **clôture en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance[1] :

Le capital[2] diminué de la baisse de l'Action

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Action.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -12,07 %[3].

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
[3] Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 janvier 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] ou d'Échéance[2] selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'Action par rapport à son cours initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation mensuelle
- Fin de vie du produit
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Action à la Date de Constatation Finale(1) (marché fortement baissier)

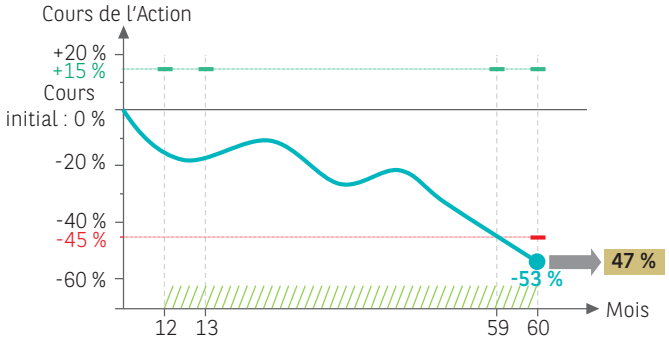

- **Mois 1 à 11 :** quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 59 :** à chaque Date de Constatation Mensuelle(1), l'Action ne clôture pas en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial. Le produit continue.
- **Mois 60 :** à la Date de Constatation Finale(1), l'Action clôture en baisse de 53 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 53 % = 47 % du capital(2)

soit un taux de rendement annuel net de -14,76 %(3) (inférieur à celui de l'Action égal à -13,90 %(4)).

Dans le cas le plus défavorable où l'Action clôturerait en baisse de plus de 45 % par rapport à son cours initial à toutes les Dates de Constatation Mensuelle(1) et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale(1), la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Action à la Date de Constatation Finale(1) (marché baissier)

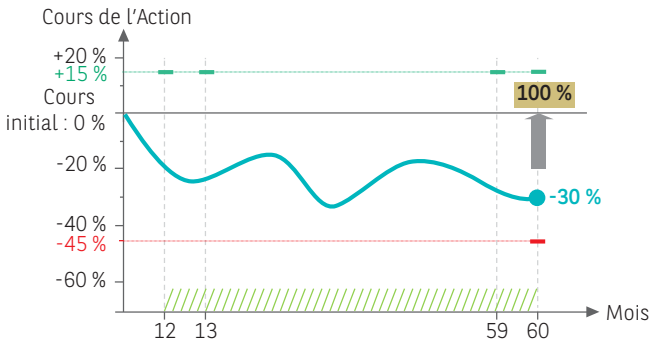

- **Mois 1 à 11 :** quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Mois 12 à 59 :** à chaque Date de Constatation Mensuelle(1), l'Action ne clôture pas en hausse de plus de 15 % par rapport à son cours initial. Le produit continue.
- **Mois 60 :** à la Date de Constatation Finale(1), l'Action clôture en baisse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital(2)

soit un taux de rendement annuel net de -1 %(3) (supérieur à celui de l'Action égal à -6,83 %(4)).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)

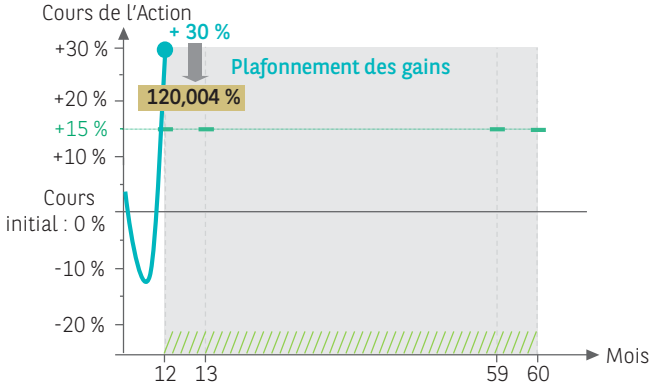

- **Mois 1 à 11 :** quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue,
- **Mois 12 :** à la 1ère Date de Constatation Mensuelle(1), l'Action clôture en hausse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (12 x 1,667 %) = 120,004 % du capital(2)

soit un taux de rendement annuel net de 18,01 %(3) (inférieur à celui de l'Action égal à 28,75 %(4) **du fait du plafonnement des gains**).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Action et du produit.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.
(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 30 janvier 2023) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(2) ou d'Échéance(2) selon les scénarios.
(4) Les taux de rendement annuel de l'Action sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR L'ACTION STELLANTIS NV (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Stellantis NV est né de la fusion des groupes PSA Peugeot Citroën et Fiat Chrysler Automobiles. Le groupe nouvellement formé est l'un des principaux constructeurs automobiles au monde. Stellantis NV fabrique et commercialise des véhicules pour les particuliers et des véhicules utilitaires à destination de plus de 130 marchés. Le groupe a également des activités dans le secteur des équipements automobiles et propose des prestations de financement.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Stellantis NV, merci de consulter la page dédiée :

https://www.stellantis.com/fr/finance/reporting/rapports-financiers.

Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site :

https://www.zonebourse.com/cours/action/STELLANTIS-N-V-117750959/.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Action ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Seules les variations du cours de l'action Stellantis NV sont prises en compte dans la performance de l'Action. Les dividendes éventuellement versés par l'Action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 6 FÉVRIER 2018 AU 6 FÉVRIER 2023

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.

Source : Bloomberg, le 6 février 2023

PERFORMANCES CUMULÉES[1] DE L'ACTION AU 6 FÉVRIER 2023		
1 an	3 ans	5 ans
-8,40 %	28,10 %	-9,98 %

Source : Bloomberg, le 6 février 2023

[1] Les performances de l'Action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'Action.
- **Risque découlant de la nature du produit :** en cas de revente du produit avant l'échéance[1] ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1], alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance[1]. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale**.
- **Risques de marché :** le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Action, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale[1], si l'Action clôture aux alentours de 45 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001400FNI4
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°22-187 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 13 février 2023.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V.(1), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A.(1). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Compte titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 30 janvier 2023 au 13 février 2023.
Garantie en capital :	**Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.**
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Action Stellantis NV **(dividendes non réinvestis)** – Code Bloomberg STLA IM Equity.
Date d'Émission :	13 février 2023
Date de Constatation Initiale :	30 janvier 2023
Dates de Constatation Mensuelle :	Le 30 de chaque mois ou le 28 des mois de février, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 30 janvier 2024 au 30 décembre 2027, sauf pour les dates suivantes : 29 février 2024, 2 avril 2024, et le 28 février 2025.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Le 13 de chaque mois, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 13 février 2024 au 13 janvier 2028, sauf pour les dates suivantes : 14 mars 2024, 16 avril 2024, 15 mai 2024, 16 décembre 2024, 14 janvier 2025, 14 mars 2025, 15 mai 2025, 14 octobre 2025, 14 janvier 2026, 16 mars 2026, 15 avril 2026, 15 mai 2026, 14 juillet 2026, 14 octobre 2026, 14 janvier 2027, 14 mai 2027, 14 juillet 2027, 14 octobre 2027, et le 14 décembre 2027.
Date de Constatation Finale :	31 janvier 2028 (Mois 60)
Date d'Échéance :	14 février 2028 (Mois 60)
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400FNI4=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Triple valorisation :	Une triple valorisation sera assurée tous les quinze jours par les sociétés Refinitiv et FIS, sociétés indépendantes financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 6 février 2023 :
BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Athéna Mensuel Stellantis Janvier 2023 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1er juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 13 février 2023 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400FNI4. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur https://kid.bnpparibas.com/EI0168FAL-E875E-FR.pdf. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

BNP PARIBAS | PRIVALTO

La banque d'un monde qui change